

DEPARTEMENT  
DU  
PUY-DE-DOME

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT  
du  
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en  
exercice : **33**

Nombre de conseillers  
présents : **24**

Procurations : **6**

Nombre de conseillers  
absents : **3**

**OBJET :**  
**Demande de subvention  
à l'Etat au titre de la  
Dotation d'Equipement  
des Territoires Ruraux  
2025 (DETR 2025) pour  
les travaux de  
confortement et  
d'amélioration de la  
salle Espace**

**SEANCE DU MARDI 21 JANVIER 2025**

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 21 janvier à dix-neuf heures ;  
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le  
mercredi 15 janvier 2025 s'est réuni en salle du Conseil à Thiers Dore et  
Montagne, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;  
Hélène BOUDON, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine PAPUT,  
Pierre CONTIE, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE,  
Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT,  
Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Pepa CAENEN, Thierry  
BARTHELEMY, Michelle MAGNOL, Eric BOUCOURT, Bernard DUNIAT,  
Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et  
Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Claude GOUILLON-CHENOT à Sophie DELAIGUE,  
Monique DURAND-PRADAT à David DEROSSIS,  
Michel COMBRONDE à Isabelle FUREGON,  
Christophe MANKA à Martine MUNOZ,  
Serap ALP à Eric BOUCOURT,  
Farida LAID à Francis ROUX,

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,  
Betul SIMSEK,  
Didier STURMA,

Secrétaire de séance :

Yoann BENTEJAC

**DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2025 (DETR 2025) POUR LES TRAVAUX DE CONFORTEMENT ET D'AMELIORATION DE LA SALLE ESPACE**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L2122-22 ;
- Vu la délibération du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes (AURA), n°CP-2024-02 / 03-80491, en date du 09 février 2024 ;
- **Considérant** la nécessité d'effectuer des travaux de renforcement sur une poutre afin de soutenir l'installation d'un nouveau grill scénique ;
- **Considérant** le caractère sécuritaire et prioritaire de ces travaux ;
- **Considérant** la nécessité de procéder pour des raisons sécuritaires, au remplacement des sols de la scène située salle Galilée, dont l'état d'usure a été constaté et à leur mise aux normes ;
- **Considérant** la définition des opérations d'investissement éligibles au titre de la DETR 2025, notamment au titre de la Fiche DETR n°2 « Bâtiments communaux et intercommunaux » ;
- **Considérant** que le taux moyen de subvention sollicité au titre de la DETR est de 30 %, calculé sur la base d'une dépense Hors Taxes (HT), plafonnée à 500 000 euros ;

Il est donc proposé au Conseil Municipal, de solliciter l'aide de l'Etat, au titre de la DETR 2025, à hauteur de 25 378,39 euros soit 30 % des dépenses estimées à 84 5894,66 euros Hors Taxes (HT).

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Coût estimatif de l'opération			
Poste de dépenses	Montant prévisionnel HT		
Etudes et tests de charge	7 928,00 €		
Travaux	60 000,00 €		
Remplacement des sols	16 666,66 €		
<b>Coût HT</b>	<b>84 594,66 €</b>		
Plan de financement prévisionnel			
Financeurs	Statut	Pourcentage	Montant sollicité
Conseil Régional AURA	A solliciter	50 %	42 297,33 €
Etat – DETR 2025	A solliciter	30 %	25 378,39 €
<b>Total financements publics</b> (Ne peut excéder 80%)		<b>80 %</b>	<b>67 675,72 €</b>
Fonds propres		20 %	16 918,94 €
<b>Total autofinancement</b> (Ne peut être inférieur à 20%)		<b>20 %</b>	<b>16 918,94 €</b>
<b>Coût HT</b>		<b>100%</b>	<b>84 594,66 €</b>

C.M. 21.01.2025

- N°8 -

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **Approuve** le plan de financement présenté ci-dessus ;
- **Autorise** la sollicitation de subvention auprès de l'Etat, au titre de la DETR 2025;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,



Yoann BENTEJAC

Le Maire,



Stéphane RODIER

Envoyé en préfecture le 27/01/2025

Reçu en préfecture le 27/01/2025

Publié le 28/01/2025



ID : 063-216304303-20250121-250121\_8-DE